

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril , le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept février sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents excusés :

Mme Linda PAYET, membre élu
M. Alain RICHARD, membre nommé.

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Bernard COURAUD, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

12. Demande de subvention 2023 auprès de la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) dans le cadre du fonctionnement du CLIC

Exposé

Le fonctionnement du « CLIC Orvault – La Chapelle-sur-Erdre » est effectif depuis le 15 février 2016.

Dans le cadre de son activité, sont accueillis des usagers de la CARSAT, pour lesquels les agents du CLIC réalisent des évaluations qui sont rétribuées par cet organisme. Les missions et les activités du CLIC favorisent utilement la réalisation des orientations et objectifs définis par la CARSAT en matière de prévention des effets du vieillissement et des risques de perte d'autonomie.

A ce titre, la CARSAT a attribué au titre de l'année 2022 une subvention de 12 000 € pour participer au financement des missions du CLIC.

La CARSAT verse en complément un forfait, pour toute évaluation individuelle réalisée par les évaluatrices du CLIC. Au 1^{er} janvier 2023, le montant s'élève à 127 € par évaluation.

Pour cette prestation, en 2022, la commune a perçu de la CARSAT 14 628 € pour cent huit évaluations réalisées (forfait de 122€ par dossier en 2022).

Lors du conseil d'administration du 13 décembre 2022, il a été décidé de conventionner avec la CARSAT afin que les évaluatrices du CLIC réalisent des coordinations de suivi pour certaines situations. Dans ce cadre, la CARSAT versera un montant de 200 € par coordination.

Au regard de ce qui précède, il convient de solliciter, comme les années précédentes, au titre de l'année 2023, une subvention de fonctionnement auprès de la CARSAT.

Décision

Les membres du conseil d'administration du CCAS décident :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de la CARSAT au titre de l'année 2023.
- **D'AUTORISER** le Président du CCAS à signer la convention s'y rapportant.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le :


Extrait certifié conforme
Orvault, le 5 avril 2023

Le secrétaire de séance

La Vice-Présidente du CCAS



Bernard COURAUD



Valérie DREYFUS